

SAINT-THURIEN, le 24 septembre 2025

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup>) AFM TELETHON - subvention,
- 2<sup>o</sup>) Contrat groupe assurance statutaire – renouvellement de l'adhésion,
- 3<sup>o</sup>) SIVOM – intégration des résultats,
- 4<sup>o</sup>) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 5<sup>o</sup>) Admission en non-valeur,
- 6<sup>o</sup>) Modification des statuts de Quimperlé Communauté,
- 7<sup>o</sup>) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Michel CHARPENTIER (a donné pouvoir à Françoise GOLIES)

Absent : Stéphane POIRIER et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.



## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

**20250505**

Objet : Admission en non-valeur

Sur la proposition du comptable du Trésor par courrier du 4 septembre 2025, après intégration de la balance de dissolution du SIVOM de la Région de Scaër,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivants, sur le budget principal de la commune :

- A l'article 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) : 0.10 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 2 octobre 2025  
Le Maire,

Christine KERDRAON.

